Déclaration de principe de Human Ease GmbH relative au recrutement équitable et éthique de personnel soignant

Human Ease GmbH s'engage à recruter et à placer du personnel soignant international de manière équitable, transparente et responsable, conformément aux exigences du label de qualité RAL « Faire Anwerbung Pflege Deutschland » (RAL-GZ 912).
Au 02/09/2025, Human Ease GmbH recrute selon la norme du label de qualité RAL dans les pays suivants :
Égypte – Inde – Kenya – Colombie – Maroc – Tunisie

Nous nous engageons notamment à respecter les principes suivants :

1. Formulation écrite et traçabilité
Tous les accords conclus avec les infirmiers, les donneurs d'ordre et les partenaires de coopération sont consignés par écrit. Les conditions contractuelles sont transparentes, compréhensibles et disponibles dans les langues nationales pertinentes.

2. Gratuité du placement
Les infirmiers ne doivent supporter aucun coût direct ou indirect pour participer au processus de placement. Le principe « l'employeur paie » s'applique, tout comme l'interdiction des frais de placement, des cautions, des pénalités ou autres obligations de paiement.

3. Limitation du risque économique
Le personnel infirmier est protégé contre les charges économiques liées au recrutement. Il n'y a pas d'obligation de remboursement. Les frais de cours de langue sont pris en charge par l'agence de placement. Il n'y a pas de placement dans des contrats de travail contenant des clauses de fidélité ou de remboursement.

4. Transparence des structures, des prestations et des coûts
Toutes les étapes du processus de placement sont divulguées à toutes les parties concernées. Les prestations et les responsabilités sont clairement définies avant la conclusion du contrat.

5. Durabilité et participation
Nous accompagnons les infirmiers de manière globale, depuis leur qualification jusqu'à leur intégration en Allemagne. Les besoins et les expériences des infirmiers sont pris en compte en permanence dans le développement de nos processus.

6. Responsabilité globale pour la chaîne de services
Nous assumons la responsabilité des actions de nos partenaires en Allemagne et à l'étranger. Grâce à des dispositions contractuelles et à des normes vérifiables, nous veillons à ce que nos partenaires respectent également les principes du label de qualité.

De plus, nous nous engageons à :

- respecter le **Code de pratique mondial de l'OMS pour le recrutement international des** personnels **de santé**, y compris renoncer au recrutement dans les pays protégés par l'OMS.
- respecter les normes internationales en matière de droits de l'homme, notamment les **normes fondamentales du travail de l'OIT**, les **principes généraux et directives opérationnelles de l'OIT pour un recrutement équitable**, **les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme** et **les conventions** pertinentes **des Nations unies en matière de droits de l'homme**.
- Mettre en place une **procédure de plainte transparente** pour les infirmiers et infirmières.
- Contrôle régulier et développement continu de nos **normes de qualité**.

Cette déclaration de principe est publiée sur notre site web et fait partie intégrante de nos conditions générales ainsi que de nos contrats avec les infirmiers, les clients et les partenaires.

Hessisch Oldendorf, le 01/07/2025
Signé : Direction de Human Ease GmbH